



Ouverture de séance : **18h00**

Secrétaire de séance : MmeDubernet (parent délégué)

Membres excusés :

- Madame Poupot
- Monsieur Castay

membres présents : 27 présents quorum atteint.

Présence de l'agent comptable + 1 fondée de pouvoir mais qui ne votent pas.

Ordre du jour :

1. Approbation Procès-verbal Conseil d'Administration du 08/02/2022
2. Compte financier 2021
3. Voyages
4. Dons
5. Conventions
6. Admissions en non-valeur
7. Décisions budgétaires modificatives (DBM) pour information.
8. Présentation de la grille d'évaluation de l'oral du DNB juin 2022
9. Point avancée projet PHARE
10. Point situation sanitaire
11. Point chantier
12. Logements de fonction
13. Facturations pour dégradations
14. Questions diverses

1. Approbation Procès-Verbal Conseil d'Administration du 08/02/22

Structure/DGH/ modification du règlement intérieur...

Vote présents :27 pour:27 contre : 0 abstention : 0

2. Compte financier 2021

Le rapport du compte financier 2021 rend compte de l'exécution du budget voté en fin d'année 2020. La réglementation nous impose la règle de l'annualité et donc à chaque fin d'année civile nous devons présenter le compte rendu d'exécution devant le conseil d'administration.

Comme indiqué sur les documents que nous vous avons adressés, le compte financier est un document commun de l'ordonnateur (le chef d'établissement) et du comptable qui décrit l'exécution budgétaire de l'ordonnateur (dépenses et recettes) et la traduction de cette exécution dans des écritures comptables.

C'est donc un travail conjoint toute l'année entre le collège et l'agence comptable qui va vous être détaillé.

Mme Lemercier, adjoint gestionnaire, présente le compte financier.
Voir rapport de l'ordonnateur.

Mme Schall, agent comptable confirme la bonne santé financière de l'établissement.
 Mme Ronne remercie l'adjoint gestionnaire pour le travail effectué.
 L'équipe de direction remercie Mme Schall et Mme la fondée de pouvoir pour le travail effectué ensemble.

Vote présents :27 pour:27 contre : 0 abstention : 0

Affectation des réserves :

+ 30 962.83 € sur le service général
 - 16 137.55 € sur le service restauration
 Soit un bénéfice de 14 825.28 €

Vote présents :27 pour:27 contre : 0 abstention : 0

Fusion des réserves :

Il est proposé aux membres du CA de fusionner les réserves. La marge de manœuvre sera ainsi plus élevée pour les prélèvements à venir sur le service général ou sur le service restauration.

Vote présents :27 pour:27 contre : 0 abstention : 0

Départ de l'agent comptable et de la fondée de pouvoir .

3. Voyages

Voyage à Hostens (du 13 au 15 juin 2022). 50 élèves et 4 accompagnateurs.

**Voyage à Hostens
 du 13 au 15 juin 2022
 Mme Sarciat**

Dépenses		Recettes	
Séjour pension complète	3 720,00 €	Participation des familles :	
		50X50	2 500,00
Bus	242,00 €		
		Don Foyer	700,00
		Subvention CD	472,88
		Part accompagnateurs :	289,12
		Part Etablissement	
Total	3 962,00 €		3 962,00

Le financement suivant est proposé :

- 50 € par famille
- 700 € au titre de l'aide financière provenant du foyer socio-éducatif du collège, en destination des élèves
- 472.88 € au titre de l'aide du Conseil Départemental sur cette action
- 289.12 € part accompagnateurs.

Pour les familles en difficulté, le fonds social peut être sollicité. Une assurance incluant l'annulation totale du groupe a été souscrite, d'où l'augmentation de 10 euros par élèves par rapport à l'année précédente.

Vote présents :26 pour:26 contre : 0 abstention : 0

(Mme Fougou raccompagne au portail agent comptable et fondée de pouvoir)

4. Dons

Don du foyer pour le **voyage à Hostens** : acceptation d'un don du foyer pour **700 euros**.

Vote présents :26 pour:26 contre : 0 abstention : 0

(Mme Fougou raccompagne au portail agent comptable et fondé de pouvoir)

Don du foyer pour l'intervention de Mme Vesco Florence le lundi 13 juin (Auteur) : acceptation d'un don du foyer pour **400 euros**.

Vote présents :27 pour:27 contre : 0 abstention : 0

Retour de Mme Fougou

Don du foyer pour le voyage à Paris : acceptation d'un don du foyer pour **300 euros**.

Vote présents :27 pour:27 contre : 0 abstention : 0

5. Conventions

3 Conventions pour la mise à disposition de la salle de spectacles des carmes

Convention d'utilisation des équipements sportifs communaux au profit des collèves

MCB maintenance du photocopieur

SOS Assainissement

Vote présents :27 pour:27 contre : 0 abstention : 0

6. Admissions en non-valeur

Ces admissions en non valeur consistent à épurer les dettes de débiteurs reconnus insolvable par l'huissier.

Le montant total est de 939.74 €. Cette somme concerne 6 familles pour 6 élèves.

Deux créances datent de 2014 pour un montant de 255.11 €. Les autres concernent 2020 et 2021.

Nous évitons de mettre les personnes à l'huissier sauf cas manifeste de mauvaise volonté. En effet, lorsque les familles sont insolvable, les frais d'huissier sont à payer sur les crédits de l'établissement et les créances sur des admissions en non valeur, sur nos crédits également.

Nous préférons utiliser les crédits d'état du fonds social qui nécessitent un dossier préalable ou l'accord du Chef d'établissement.

Vote présents :27 pour:27 contre : 0 abstention : 0

7. Décisions budgétaires modificatives (DBM) pour information.

n° 9 Ouverture de crédits en VE (Vie de l'élève)

MDPH - Autres dépenses éducatives : 990 €

n° 10 : Régularisation de crédits en VE (Vie de l'élève)

MDPH - Autres dépenses éducatives : 990 €

Ouverture de crédits en OPC (Opérations en capitale)

MDPH – Autres dépenses éducatives : 990 €

n° 11 : Ouverture de crédits en VE (Vie de l'élève)

Aide33 – Aide par commission d'accès : 1 910.96 €

Ouverture de crédits au service AP (Activités pédagogiques)

PROJET - Dis c'est quoi l'amour ? : 400 €

PROJET - Little Nemo, de la BD au théâtre : 450 €

PROJET – Percussions/Théâtre : 1300 €

n° 12 : Ouverture de crédits en AP (Activités pédagogiques)

Variation de stocks : 2 290.77 €

n° 13 : DBM 22 Régularisation des produits scolaires

8. Présentation de la grille d'évaluation de l'oral du DNB juin 2022

La grille a été distribuée aux élèves de 3^{ème} dans la semaine. L'oral du brevet est noté sur 100 points. L'oral blanc est prévu le 18 Mai. Il est très important de bien choisir son sujet, le professeur principal travaille avec chaque élève pour bien organiser ce choix. Il est possible de passer seul ou à 2, de faire une partie en langue étrangère, là encore il est important de faire le point en concertation avec l'équipe enseignante.

Les parents d'élèves remercient l'équipe enseignante pour son investissement pour la préparation de l'oral du brevet, ainsi que le document fourni pour le rapport de stage des 3^{èmes}. Ce n'est pas le cas dans tous les établissements, c'est une aide précieuse pour les élèves.

9. Point avancée projet PHARE

Le collège participe au concours national « non au harcèlement »

- Réalisation d'une affiche (réfèrent Mme Mourlane)
- Le club manga a créé une 2^{ème} affiche.
- La classe euro avec Mme De Agostini a fait une vidéo.

10. Point situation sanitaire

Pour le mois de Mars 3 % d'élèves positifs soit 26 élèves (6 en 6^{ème} ; 6 en 5^{ème}; 10 en 4^{ème} ; 4 en 3^{ème}).

L'infirmière scolaire a quitté l'établissement le 25 Mars. Le collège est à la recherche d'une infirmière.

11. Point chantier

Derniers bâtiments livrés comme prévu le 25/02, ils sont utilisés depuis le 28/02 : ateliers, vie scolaire, infirmerie et bureaux AS et Psy EN.

L'accès portail visiteur, l'accès parking et l'accès associations se feront par digicode. L'installation devrait être effective en avril. Un système va être installé afin de permettre aux professeurs de sortir des bâtiments après le départ de l'agent d'accueil. Nous vous tiendrons informés de la mise en place.

Chauffage : Tout n'est pas encore fonctionnel mais les différentes opérations qui restent à réaliser se feront durant les vacances d'avril.

Inauguration prévue le 11 mai à 10h, attente des précisions par le service du protocole du département.

12. Logements de fonction

4 logements de fonctions vont être livrés prochainement.

Si à la rentrée prochaine un ou des logements restent vacants, ils pourront être proposés à un personnel de l'établissement (état ou collectivité) en convention d'occupation précaire. Cela signifie que ce ne pourra être que sur une année scolaire renouvelable tant qu'aucun personnel logé par nécessité de service ne souhaite occuper le logement.

Dans cette éventualité, un préavis de deux mois est donné pour quitter le logement.

Le tarif sera fixé par les domaines. Il est de 6.37 € le m² maximum sans les charges.

La répartition suivante est proposée aux membres du CA :

LOGEMENTS		PERSONNELS LOGES		NATURE DE LA CONCESSION	OBSERVATIONS
TYPE	SURFACE	FONCTION	NOM		
T4 215	115,2 m ²	Principal	RONNE Véronique	NAS*	Accessible PMR Rez-de-chaussée Garage
T4 216	109,9 m ²	Principal adjoint	LAVIGNE Sébastien	NAS	1er étage Non Accessible PMR Garage
T4 217	109,9 m ²	Adjoint Gestionnaire		NAS	2nd étage Non Accessible PMR Garage
T4 218	113,1 m ²	Agent de maintenance		NAS	1er étage Non Accessible PMR Garage

*NAS : Nécessité absolue de service.

Vote présents : 26 pour : 26 contre : 0 abstention : 0
(Départ de Mme Thiel)

13. Facturations pour dégradations

Les élèves pris en train de dégrader sont sanctionnés et les familles reçoivent la facture de réparation ou remplacement.

5 factures à ce jour pour un montant de 115.93 €

1 table : 44 €

3 raquettes : 3 x 20.7 = 62.10 €

1 règle à tableau : 9.83 €

On déplore déjà trop de dégradations, les élèves doivent apprendre à respecter les locaux et les investissements qu'ils représentent.

14. Questions diverses

- 1) Cartes de cantines : trop grand nombre d'oublis et de réclamation des parents, trop de retenues et mise en place d'un courrier de rappel du fonctionnement de l'accès au restaurant scolaire.
- 2) Interdiction d'accès à l'établissement pour un parent d'élève : mise en application du règlement intérieur pour un parent d'élève mis en garde via un premier courrier et qui a insulté un personnel de l'établissement.
- 3) Point contentieux tribunal Orléans : report de séance du tribunal en mai
- 4) Point sur la recherche de l'individu qui a tenté d'enlever 2 élèves : après consultation des gendarmes, des signalements ont eu lieu en particulier suite à la diffusion du portrait robot. Tous ont été exploités mais aucun n'a permis d'aboutir à une identification de la personne. Il faut donc rester vigilant.
- 5) Proposition : mise en place du prélèvement pour les familles de demi-pensionnaires

Nous souhaitons instaurer les prélèvements en début de mois afin de faciliter les paiements échelonnés sur la demi-pension. Ce service proposé aux familles ne sera en aucun cas une obligation. Cela concernera tous les non boursiers. Les relevés d'identité bancaire seront demandés aux parents et une autorisation de prélèvement sera à remplir. Pas d'inscription en cours d'année, engagement pour toute la durée de la scolarité dans l'établissement.

Vote présents :26 pour:26 contre : 0 abstention : 0

- 6) Les élèves souhaitent savoir si le bal des 3^e aura lieu cette année : on leur répond que si la situation sanitaire le permet et si les élèves se comportent correctement et de façon responsable d'ici la fin de l'année, nous pourrons renouer avec cette tradition.

Fin de séance 20h20

Secrétaire de séance

S. DUBERNET



La Principale

